



Charte de la posture en faveur de l'autodétermination

Pour une pratique éthique, située et non prescriptive

Favoriser et soutenir l'autodétermination ne consiste ni à exiger l'autonomie, ni à transférer une responsabilité sans cadre.

C'est interroger en continu les postures, les décisions et les environnements qui rendent possible — ou entravent — l'exercice du pouvoir d'agir.

Cette charte énonce des principes de posture adressés aux professionnels, aux équipes et aux institutions.

Pourquoi cette charte ?

Proposer des repères pour questionner et penser les postures professionnelles favorables à l'autodétermination.

Elle constitue une invitation à interroger les pratiques, les décisions et les cadres qui soutiennent — ou limitent — le développement et l'apprentissage de l'autodétermination.

Les articles que vous trouverez :

Article	Thématique
1	La finalité de l'autodétermination
2	La posture professionnelle
3	Le pouvoir et les décisions
4	La singularité des personnes et des parcours
5	Le rapport aux savoirs et aux outils
6	Le temps, le rythme et le non-agir
7	Le travail collectif
8	Le cadre et la responsabilité institutionnelle
9	La vigilance éthique



Article 1 — De la finalité de l'autodétermination

L'autodétermination vise à :

- Permettre à la personne d'être reconnue comme sujet de sa vie
- Soutenir sa capacité à exprimer des préférences, des choix, des refus
- Rendre possibles des décisions avec la personne, et non à sa place

L'autodétermination n'est pas une performance attendue, mais un processus soutenu par l'environnement.

Article 2 — De la posture professionnelle

Les professionnels s'engagent à :

- Ne pas confondre accompagnement et orientation des choix
- Accepter que la personne ne sache pas toujours - ni tout de suite
- Renoncer à décider, au nom du « bien » supposé de l'autre, à sa place

La posture favorable à l'autodétermination est une posture de retenue active, pas une absence d'engagement.

Article 3 — Du pouvoir et des décisions

Les professionnels s'engagent à :

- Reconnaître que toute situation d'accompagnement est traversée par des rapports de pouvoir
- Rendre explicites les cadres, règles et organisations qui influencent les choix & occasions possibles
- Assumer, avec vigilance éthique, le pouvoir d'influence qu'ils exercent
- Rendre explicites les décisions prises, leurs conditions et leurs finalités

La posture favorable à l'autodétermination exige une vigilance constante face aux rapports de pouvoir qu'elle engage.

Article 4 — De la singularité des personnes et des parcours

Les professionnels s'engagent à :

- Reconnaître que chaque situation d'accompagnement est singulière et ne peut être entièrement réduite à des catégories ou à des dispositifs
- Accueillir les parcours, les rythmes et les manières d'être des personnes sans chercher à les faire entrer dans des trajectoires préétablies



- Maintenir une attention constante à ce qui fait la particularité de chaque situation, au-delà des cadres et des interprétations habituelles

Soutenir l'autodétermination suppose de reconnaître la singularité des personnes et des parcours, plutôt que de chercher à les normaliser.

Article 5 — Du rapport aux savoirs et aux outils

Les professionnels s'engagent à :

- Reconnaître la valeur de leurs savoirs & expertises
- Mobiliser outils et méthodes avec discernement, comme supports de compréhension et d'exploration, sans les transformer en réponses toutes faites
- Se reconnaître eux-mêmes comme premier outil de l'accompagnement, à travers leur posture, leur présence et leur manière d'entrer en relation.

Les outils (communication, méthode, évaluation, participation) ne garantissent pas l'autodétermination ; c'est la posture qui leur donne sens.

Article 6 — Du temps, du rythme et du non-agir

Les professionnels reconnaissent que :

- L'autodétermination nécessite du temps
- Les hésitations et les retours en arrière font partie du processus
- Précipiter une décision peut entraver le pouvoir d'agir
- Ne pas décider immédiatement peut constituer une posture professionnelle
- Laisser un espace ouvert est parfois plus juste qu'apporter une réponse
- Accompagner, c'est parfois tenir un cadre sans conclure

Le non-agir n'est pas un abandon mais une forme de responsabilité éthique. L'autodétermination se construit dans la durée, rarement dans l'urgence.

Article 7 — Du travail collectif

Les professionnels s'engagent à :

- Partager leurs questionnements et leurs décisions avec leurs collègues
- Construire des repères communs autour de l'autodétermination
- Reconnaître la valeur du débat et de la réflexion collective

L'autodétermination se soutient rarement seul.

Article 8— Du cadre et de la responsabilité institutionnelle

Les professionnels et les institutions s'engagent à :

- Reconnaître que les organisations orientent les possibilités d'agir
- Rendre visibles les contraintes qui influencent les décisions
- Chercher ou créer des marges de manœuvre favorables à l'autodétermination
- Soutenir les professionnels dans leurs dilemmes éthiques
- Accepter les tensions inhérentes à l'autodétermination

L'autodétermination ne dépend pas seulement des personnes ou des professionnels ; elle dépend aussi des cadres qui organisent l'accompagnement.

Article 9 — De la vigilance éthique

Les professionnels s'engagent à :

- Interroger régulièrement leurs pratiques
- Accepter l'incertitude et la complexité des situations
- Maintenir une vigilance éthique face aux effets de leurs décisions

L'autodétermination n'est jamais acquise. Elle se travaille dans la durée.

CONCLUSION GENERALE

L'autodétermination n'est pas une méthode et n'est jamais acquise. Elle repose sur des postures, des choix, des relations et des cadres éthiques. Elle se construit donc dans les interactions, les apprentissages et les contextes de vie.

Le développement de l'autodétermination est une responsabilité partagée qui implique et engage l'ensemble des acteurs et qui s'inscrit donc dans une démarche globale d'accompagnement.

NB : Cette charte de la posture en faveur de l'autodétermination est une proposition qui s'adresse autant aux professionnels de terrain qu'aux cadres.



Une expérience de comparaison

À l'issue de ce travail, j'ai demandé à une intelligence artificielle de produire elle aussi une charte en lui « donnant » la charte de Maela Paul et en lui demandant d'écrire une charte sur la posture d'autodétermination.

Je trouvais l'exercice et le résultat intéressant. Je vous partage donc également cette charte issue directement de l'IA. Je n'ai pas souhaité choisir entre les deux ni en proposer une lecture particulière.

Peut-être parce qu'au-delà des textes eux-mêmes, c'est aussi le chemin qui les produit qui mérite parfois d'être observé.

Remerciements et ressources

Avec une pensée reconnaissante pour Maela Paul, et sa charte de la posture d'accompagnement qui a inspiré le point de départ de cette réflexion.

La charte que je vous partage est le fruit d'un travail d'écriture et de réflexion mené dans la durée, en dialogue avec les pratiques professionnelles, les situations rencontrées sur le terrain et les nombreux échanges avec les professionnels de l'accompagnement.

Elle reste volontairement ouverte et constitue une invitation à poursuivre la réflexion plus qu'à clore le débat.

Si vous êtes curieux ou curieuse je vous propose des ressources à découvrir et/ou à télécharger :

→ Découvrir mes outils : <https://www.aformationsplus.com/vers-mes-outils>

→ Consulter mes publications : <https://www.aformationsplus.com/blog>

→ S'abonner à la newsletter : <https://forms.mailpro.com/9878fd42-f86a-4038-83d4-d13a99b6d3ce>

→ charte de M. Paul : <https://attractivite-metiers landes.fr/files/attractivite-metiers/Ama/Charte-de-la-posture-d-accompagnement.pdf>

→ Télécharger la version générée par IA : https://bb0fa66f-9d11-4c7e-a3f4-3835c9ebe77d.usrfiles.com/ugd/bb0fa6_abcb6af4bc514c39aa61ace0828ff778.pdf